

Le Conseil d'État se positionne contre les lois corsets

Scrutin L'Exécutif cantonal s'est prononcé sur trois objets soumis au vote le 28 septembre.

Le Conseil d'État appelle les Genevois à refuser le 28 septembre les deux lois visant à freiner les dépenses de l'État.

En cas de déficit budgétaire, l'une interdirait la création de tout nouveau poste à l'État – à l'exception de l'enseignement; pour l'autre, la hausse des charges non contraintes ne pourrait, proportionnellement, pas dépasser celle de l'augmentation de la population.

«Nous nous opposons à ces lois corsets, car elles créeraient plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient, déclare le président de l'Exécutif, Thierry Apothéloz. Notre marge est déjà restreinte, car la majorité des charges sont contraintes et mécaniques. Le peu de marge qui nous reste nous permet de répondre aux besoins et d'engager de nouveaux projets.»

Or, poursuit le président, restreindre la création de postes, c'est faire fi des besoins croissants, par exemple, dans le domaine de la santé ou ceux liés au vieillissement de la population.

«Contraintes mécaniques»

L'Exécutif dénonce le caractère automatique des mesures qui le priverait de sa capacité à définir des priorités: investir par exemple dans la sécurité impliquerait de réduire les moyens pour les prestations sociales, selon lui.

Il tente toutefois de rassurer le Grand Conseil, qui a voté ces lois: le Conseil d'État «défend une gestion rigoureuse des finances, mais fondée sur des choix politiques clairs et assumés, plutôt que sur des contraintes mécaniques».

Immunité de la police

L'Exécutif est en revanche d'accord avec le Grand Conseil pour rejeter l'initiative de l'UDC demandant une immunité relative en faveur du personnel de la police. Les initiateurs veulent que les policiers ne soient pas freinés dans leur action en craignant de subir des procédures judiciaires.

«La police doit être irréprochable dans l'exercice de son pouvoir d'autorité», rétorque Thierry Apothéloz. Cela «requiert un contrôle totalement objectif de ce pouvoir».

Non à l'initiative des Verts

L'Exécutif est encore du même avis que le Parlement en appelant à rejeter l'initiative des Verts «pour un canton qui marche». Les obligations précises en matière d'aménagements piétons contenues dans ce texte le rendent trop «contraignant» et forceiraient à créer certains aménagements même dans des zones non urbaines où il n'y en aurait pas besoin, selon le chef des Mobilités, Pierre Maudet.

Les 40 millions par an prévus au minimum pour ces aménagements sont par ailleurs jugés excessifs. L'Exécutif priviliege le contre-projet, ciblé sur l'amélioration des aménagements pour les personnes à mobilité réduite. «Il vaut mieux miser sur le qualitatif que sur le quantitatif», conclut le magistrat.

Rachad Armanios